

Bureau de l'Assemblée des Français de l'étranger du 20 mai 2011

Matinée sous la présidence de Jean-Yves Leconte, vice-président

- Une minute de silence a été observée en la mémoire de Paul Collaros.
- Jean-Yves Leconte a récapitulé les mouvements intervenus au sein de l'AFE.

Jean-Yves Leconte remercie le ministère de l'intérieur d'avoir communiqué le projet de décret relatif à l'élection de députés par les Français établis hors de France avant la session pour permettre aux conseillers de l'étudier.

- **Intervention de M. Yves Le Breton, chef de service, adjoint au directeur de la modernisation et de l'action territoriale à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, sur le thème de la préparation des élections 2012.**

M. Le Breton est accompagné de M. Potet, chef du bureau des élections au ministère de l'intérieur.

Il se propose de présenter aux conseillers le dispositif et de répondre à leurs questions.

En quelques mois, le législateur a traduit sur le plan juridique une réforme constitutionnelle majeure. Le cadre juridique de cette élection a été fixé par :

- Le paquet électoral (loi du 14 avril dernier)
- Deux ordonnances ratifiées par le parlement (23 février 2010 pour le périmètre des circonscriptions et 14 avril 2011 pour les dispositions du code électoral)

M. Le Breton souligne quelques points particuliers :

- **Les modalités de vote ont été adaptées pour tenir compte des contraintes particulières des Français de l'étranger.**
- Il sera possible de voter par procuration dans des conditions plus expansives qu'en France (un même mandataire pourra recevoir trois procurations), mais également par Internet, par correspondance sous pli fermé ou bien évidemment à l'urne dans l'un des 731 bureaux de votes (chiffre prévisionnel susceptible d'être modifié).
- Le vote électronique est une innovation majeure. Il est prévu que les membres de l'AFE puissent élire trois membres titulaires et trois remplaçants qui siègeront au bureau de vote électronique.
- Les frais de transports à l'intérieur de la circonscription ne seront pas inclus dans le plafond des dépenses des candidats en campagne. Ces derniers disposeront de presque quatre mois pour déposer leurs comptes à la commission contre deux mois seulement pour les candidats en métropole.

- La loi du 14 avril 2011 dispose que l'Etat met à disposition des candidats qui en font la demande les locaux diplomatiques pour la tenue des réunions électorales durant la campagne.
- **Les chantiers relevant du pouvoir réglementaire** (travaux du ministère de l'intérieur et du MAEE)

2 types de chantiers à achever :

- Chantier normatif
Deux arrêtés restent à prendre : l'un pour déterminer le plafond de dépenses pour le remboursement forfaitaire des frais de transports des candidats et l'autre pour déterminer les pays dans lesquels les candidats seront autorisés à ouvrir un compte spécial.
- Mise en place du vote électronique.
C'est une innovation complète pour une élection nationale ; elle soulève donc des difficultés. Il reste à mettre au point et à tester la machine de vote avec les prestataires techniques en respectant des impératifs de sécurité, de confidentialité pour que l'électeur se sente confiant, et d'accessibilité.

▪ **Les enjeux et défis qu'il faut relever collectivement.**

- **1^{er} défi : la participation électorale.**

Traditionnellement la participation des Français de l'étranger est moindre que celle des Français de métropole ou d'outre mer (rapport de 1 à 2). Cela doit pouvoir évoluer grâce à la large palette des modalités de vote proposées. Des campagnes de communication à l'initiative de l'administration sont déjà envisagées. Il faut convaincre les électeurs de l'impératif d'aller voter. Chacun à son niveau peut faire en sorte de faire progresser la participation.

- **2^e défi : l'enjeu d'organisationnel**

Les procédures administratives sont complexes alors que les postes et l'Administration seront déjà très mobilisés par la présidentielle.

M. Le Breton a confirmé la mobilisation des services du ministère de l'Intérieur et la parfaite collaboration avec le MAEE.

Questions et commentaires

- **De façon générale**, les conseillers ont déploré le manque de concertation quant à l'élaboration du projet de décret avant sa transmission au Conseil d'Etat. En effet, François Nicoullaud a interrogé M. Le Breton sur la possibilité de modifier le texte déjà présenté au Conseil d'Etat en fonction des observations faites ce jour par les élus. Or la réponse a été sans appel : « Aujourd'hui le décret ne nous appartient plus. Il a été transmis au conseil d'état. Vous pouvez saisir le Conseil d'Etat de vos propositions », a indiqué M. Le Breton. La sénatrice Monique Cerisier ben Guiga a souhaité connaître le nom du rapporteur du Conseil d'Etat en charge de ce dossier mais M. Le Breton n'a pu lui répondre sur ce point.

■ **Observations sur le vote électronique :**

- La période de 6 jours pendant laquelle le vote via Internet est possible a été discutée. Elle paraît trop courte à certains élus AFE qui aimeraient l'allonger d'au moins deux jours. L'administration a souligné qu'un week-end était inclus dans ces six jours.
- Pour le moment seuls 3 représentants de l'AFE sont prévus au bureau de vote électronique contre 4 pour l'administration. Un conseiller a émis le souhait de rééquilibrer les choses en augmentant le nombre des élus. M. Le Breton a fait valoir le fait qu'il y avait 3 représentants de l'administration à proprement parler, et 1 magistrat administratif, qui ne représente pas l'Administration. Selon lui, la situation est donc équitable.
- Le test technique grandeur nature prévu en fin d'année arrive selon certains conseillers beaucoup trop tard. Si un problème technique majeur se révélait, le temps manquerait pour qu'il soit corrigé. M. Le Breton a dit souhaiter également que ce test se fasse le plus tôt possible.

■ **Observations sur le vote par correspondance :**

- Celui-ci nécessiterait que les électeurs choisissent expressément cette modalité de vote pour recevoir les documents. Plusieurs voix se sont élevées dont celle de François Nicoullaud pour dénoncer le recul que représente cette obligation. M. Le Breton a dit comprendre l'opposition générale des conseillers au principe de l'inscription préalable au vote par correspondance.
- La question de la conservation des enveloppes d'expédition (qui pourraient constituer des éléments de preuve dans la démonstration de la sincérité des votes) a été soulevée au rapporteur du Conseil d'Etat.

- **Sur les dépenses des candidats en campagne,** M. Le Breton a incité les conseillers à poser des questions écrites pour que des réponses très précises leur soient apportées. Il a également mentionné un « memento du candidat » qui ferait le point sur les questions précises que chacun d'entre eux se pose. M. Le Breton a par ailleurs indiqué que les dons aux candidats seraient ouverts au 1^{er} juin 2011.

- **Sur les candidatures de certains membres de l'exécutif,** M. Le Breton a rappelé que l'administration adoptait une attitude de neutralité à l'égard de tous les candidats.

- **Sur les procurations de vote** pour les Français à l'étranger, M. Le Breton a fait savoir que le nombre maximal de procurations par mandataire est fixé à 3, aussi bien pour l'élection présidentielle que pour l'élection législative.

- **Sur les listes électorales consulaires,** M. Le Breton a rappelé que tout électeur pouvait avoir à tout moment, accès à ces fichiers. La commune est tenue de les fournir dans le format dont elle en dispose (papier ou électronique).

- **Sur les agents chargés de suivre les questions électorales :** Jean-Jacques Rateau a suggéré un gel de la situation des fonctionnaires susceptibles de changer de poste d'ici l'élection. Mme Soupison a indiqué que cela n'était envisageable, mais que des sessions de formation sur les questions électorales seraient organisées dans l'ensemble des postes.

- **Intervention de Ramon Casamitjana, président du CEFR, sur le thème de la mise en service de l'établissement situé à Gaillac pour personnes âgées dépendantes, établissement dédié en priorité aux Français de l'étranger.**

L'établissement de Gaillac ouvre le 6 juin. La mairie a offert au CEFR un terrain à titre gracieux. Ramon Casamitjana a souligné que cet établissement était destiné avant tout aux Français de l'étranger et qu'il était éligible aux aides sociales. La brochure a été adressée aux Conseillers par email. M. Casamitjana invite les élus AFE à consulter ce site Internet : <http://www.cefr-maisonsderetraite.asso.fr/>

Après-midi sous la présidence de Denis Revers-Haddad, vice-présidente

- **Intervention de M. Christophe Penot, chef du service des immeubles et de la logistique au MAEE, sur le thème de la politique immobilière de l'Etat à l'étranger.**

M. Penot a précisé que le programme de cessions qui préoccupe particulièrement les conseillers a été engagé dès 2006, pas seulement sous contrainte budgétaire. Il s'agit de mettre en œuvre la politique immobilière de l'Etat. Ce programme est décidé par le Secrétariat général du ministère. C'est un programme pluriannuel validé par le ministre d'Etat. Et la CIM (Commission interministérielle de la politique immobilière de l'Etat). Quand une cession est décidée, le projet puis la vente effective du bien est validé avec la CIM qui vérifie que la cession répond aux obligations de transparence, concurrence et égalité de traitement entre les candidats.

La priorité est de rationaliser le parc immobilier français à l'étranger. Il s'agit d'intensifier les opérations de regroupement des services pour réduire les coûts d'entretien et de fonctionnement des postes à l'étranger et pour avoir des ambassades plus fonctionnelles. M. Penot prend également en compte le recul dans certains pays le recul de la fonction hôtelière des ambassades et les doublons qui existent parfois entre les résidences et les chancelleries lorsque ces dernières sont dotées d'espaces de réception. Certains logements de fonction sont également vendus lorsque le marché ne justifie plus que le ministère loge ses agents.

M. Penot remarque que le produit des cessions réalisées revient en totalité au ministère et était intégralement réinvesti dans le réseau.

M. Penot a la conviction que les opérations de rationalisation doivent se poursuivre car elles sont indispensables pour la bonne gestion de notre patrimoine à l'étranger. Néanmoins, il ne nie pas le problème de soutenabilité posé par cette politique. Le service doit anticiper le moment où ce système ne sera plus tenable. La limite sera atteinte « dans pas longtemps ».

Questions et commentaires

- **Sur les analyses des marchés menées avant chaque cession**, M. Penot a garanti aux conseillers être entouré d'analystes qui connaissent les marchés. Il a répété que

l'évaluation des besoins était faite par le ministère dans son ensemble en fonction des moyens dont il dispose et que chaque direction du ministère est impliquée dans les décisions de cessions qui sont prises ; c'est un dialogue avec la DGM ou la DFAE qui détermine les cessions qui doivent être faites et le moment auquel elles doivent intervenir.

- **Sur la résidence de l'Ambassade de France située à La Marsa** qui est l'objet de toutes les rumeurs, M. Penot a assuré qu'il n'était absolument pas question de la vendre.
- **Sur l'information des élus AFE des programmes d'achats et de cessions immobilières à l'étranger**, M. Penot s'est dit ouvert à toute solution que les conseillers pourraient trouver. Il a estimé que c'était aussi le rôle des postes d'informer les élus sur place.
- **Sur les cessions qui entraînent ensuite la location de nouveaux locaux**, M. Penot a soutenu qu'il ne vendait jamais pour devenir ensuite locataire. Il « imagine qu'on l'a fait dans le passé parce qu'on n'avait pas d'autre choix ».
- **Sur la collaboration avec la Sovafim**, M. Penot a précisé qu'il ne s'agissait pas d'une création nouvelle mais d'une filiale de la Caisse des dépôts qui existe déjà et dont le rôle sera de « porter les opérations ».

➤ **Intervention de Serge Mostura, directeur du Centre de crise (CDC)**

- **Enchaînement de catastrophes au Japon.**

Le tremblement de terre a entraîné un tsunami, qui lui-même a été la cause d'un accident nucléaire. C'est une catastrophe qui a peu de précédents dans un pays du G8. On dénombre 8600 morts, près de 13000 disparus et 500 000 personnes déplacées.

De cette expérience, M. Mostura retient que les catastrophes peuvent se produire partout et avoir des effets désastreux partout y compris dans les pays qui sont les mieux préparés au risque a priori.

Cette catastrophe rappelle que les plans de sécurité à l'étranger sont des outils absolument essentiels.

- **Attentat tragique à Marrakech.**

17 morts dont 8 de nos compatriotes. 9 blessés dont certains très grièvement.

M. Mostura a indiqué que le CDC a joué son rôle opérationnel en envoyant du renfort aux équipes du Consulat à Marrakech et en coordonnant l'action de la police, de la justice, etc. S'agissant des victimes d'attentat, le CDC met en place une sorte de « guichet unique » permet d'accéder en une seule fois à l'ensemble des indemnités, services, aides dont les victimes ou leurs ayant-droits peuvent bénéficier.

Parmi les victimes de l'attentat de Marrakech figuraient des Français qui étaient de passage. M. Mostura a invité les élus AFE à mener une réflexion sur les voyageurs (touristes ou business). Il a rappelé que la menace terroriste existe partout.

Accessible sur le site Conseil aux voyageurs, Ariane est un outil qui permet aux Français qui partent en voyage à l'étranger de se signaler. Cet outil est toujours en phase expérimentale mais devrait passer en phase définitive à partir du mois de juin (après la refonte du site Conseils aux voyageurs).

A l'occasion de la plénière de septembre, le CDC diffusera aux élus AFE un 1^{er} rapport sur la sécurité des Français à l'étranger. Celui-ci identifiera les risques majeurs encourus par les Français à l'étranger et les réponses apportées par le CDC. Actuellement, M. Mostura note deux risques majeurs : sismique et politico-sécuritaire.

Questions et commentaires

▪ Sur la gestion de crise à Abidjan :

M. Mostura a souligné la solidarité des différents services de l'Etat. Il a expliqué que les appels de la ligne d'extrême urgence mise en place au consulat avaient dû être basculés vers le CDC à Paris du fait que les agents au consulat n'étaient plus en sécurité pour continuer à répondre au téléphone. Le CDC répondait donc jour et nuit aux appels d'urgence et tenaient informée la Force Licorne sur place. M. Mostura a souligné que toute personne en difficulté réelle, quelle que soit sa nationalité, avait pu bénéficier de l'aide de la Licorne.

▪ Sur l'éventualité d'obliger les touristes se rendant dans des pays à risque à se signaler auprès du Quai d'Orsay :

L'outil d'enregistrement existe (Ariane) mais il n'est pas possible d'obliger la population à se signaler sans légiférer. Or il ne faut pas mettre en péril la liberté d'aller et venir.

▪ Sur la situation en Syrie :

Les Conseils aux voyageurs sont mis à jour régulièrement. D'après M. Mostura, « nous sommes à l'étape -1 ou -2 avant l'évacuation ». Il a été demandé aux Français qui le pouvaient de quitter le pays. Les moyens de l'Ambassade de France ont été rehaussés (envoi de tentes, de téléphones satellitaires, etc.). Une mission commune CDC / CPCO (centre de planification et de conduite des opérations militaires) va être envoyée en Syrie pour réviser les réponses de la France à chaque scénario qui peut se produire. La ville de Deraa est l'un des principaux points de sortie de Syrie. Or c'est une ville qui connaît des troubles extrêmement importants.

➤ Intervention de M. Eric GERARD, chef du service de la sécurité diplomatique et de défense au MAEE.

Le Service de sécurité diplomatique (SSD) a été créé en 2007. Après une fusion en 2009 avec le HFCDS, le SSD est devenu le service de la sécurité diplomatique et de défense. C'est un service composé de 86 pers, multiculturel.

M. Gérard a fait le point sur l'universalité et la diversité du réseau qui se compose de :

- 160 ambassades ;
- 97 consulats généraux et consulats ;

- 17 représentations permanentes ;
- plus de 11 000 agents.

Les acteurs du réseau sont confrontés à quatre familles de menaces :

- les atteintes à l'information ;
- Les actes terroristes (différents modes opératoires. Evolution extrêmement rapide depuis 2007/2008. Capacité de l'adversaire à conduire opérations complexes et combinées) ;
- Les violences criminelles ;
- Les violences politiques.

En complément du CDC, le service de M. Gérard anticipe, prévient et évalue la menace.

- audits de postes ;
- protection physique des infrastructures (« sécurité passive ») : budget en hausse. Solutions innovantes dans les matériaux ;
- protection humaine (« sécurité active ») : 439 gardes expatriés permanents (284 gendarmes – 155 policiers en poste pour 2 à 4 ans). En complément : vigiles contrat de prestation et vigiles ADL (dédiés à la sécurité).

Le réseau dispose d'un parc de 65 véhicules blindés avec une nouvelle gamme de véhicules équipés contre le risque de bombe d'accotement, déployés en priorité dans le Sahel et dans le Maghreb. Coût unitaire à ce niveau de blindage : 260 000 euros.

Les agents du MAEE sont formés aux situations d'insécurité. 22 sessions de formation (revues tous les 6 mois en fonction de l'évolution des modes opératoires) sont organisées chaque année (600 agents sont concernés).

Questions et commentaires

- **Sur le coût financier**, M. Gérard a fait savoir que le coût était variable :
 - Ambassades de niveau standard : 800 000 euros.
 - Ambassades en zone d'instabilité régulière : 1 M€ environ pour l'ensemble du site.
 - Risque terroriste et menaces régulières : coût très élevé et variable. Exemple : renforcement de la sécurité du poste à Kaboul : 3,8M€.

Le département a développé un budget de 9 à 10 M € par an pour l'ensemble du réseau. On a bénéficié d'une loi de finances rectificatives. Le budget est en progression malgré contraintes budgétaires.

➤ **Proposition de résolution sur le projet de taxe sur les résidences secondaires des non-résidents**

Marc Villard a rappelé le projet du gouvernement qui consiste à introduire une 2^e taxe immobilière pour les résidences secondaires des Français vivant à l'étranger dans le but de financer les infrastructures nationales. Il a remarqué que les dispositions fiscales prises ces derniers temps stigmatisent les Français établis hors de France.

Le sénateur Frassa souligne que le texte proposé traduit très largement ce que pense l'ensemble des Conseillers.

Jean-Yves Leconte note de surcroît qu'une discrimination supplémentaire est introduite entre les Français de l'étranger partis pour des raisons professionnelles et les autres.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

➤ **Questions orales et d'actualité** – voir documents.

➤ **Point du secrétaire général de l'AFE**

▪ **Point sur le nouveau site Internet de l'AFE.**

M. François a insisté sur la nécessité de faire part à Bruno Chaduteau de toutes les difficultés que les conseillers rencontrent avec leur messagerie.

Le secrétaire général a rappelé au groupe de communication que le contenu du site Internet de l'AFE dépend des élus. Chaque commission est invitée à fournir des synthèses attractives de ses travaux.

A la demande du ministre, le Secrétariat général de l'AFE a signalé à l'ensemble des postes diplomatiques et consulaires la mise en ligne du site en leur rappelant qu'il fallait que l'AFE figure dès la page d'accueil de leurs sites grâce :

- au logo AFE
- à un lien vers le site de l'AFE,
- à une info précise sur les élus de la circonscription.

M. François demande à tous les conseillers de bien vouloir vérifier que cela se fait et d'alerter le chef de poste si cette instruction n'est pas respectée. Le secrétaire général tient le numéro du télégramme qui est parti mi-mai à la disposition de tous les conseillers.

▪ **Projet d'ordre du jour de la session de septembre 2011.**

Dates : du 26 septembre au 1^{er} octobre 2011.

L'AFE bénéficiera du Centre de conférences ministériel du mercredi après-midi au samedi inclus. Le Secrétariat général est contraint de rechercher un autre lieu pour le lundi, le mardi et le mercredi matin.

Personnalités invitées :

M. Baroin sur fiscalité ;

M. Valls, député, président de la mission parlementaire sur la nationalité ;

M. Masset, directeur de la mondialisation, sur la coopération technique.

Prochain Bureau de l'AFE : du 16 au 17 décembre 2011.

Dates des sessions de 2012 :

- Plénière du 5 au 10 mars 2012
- Bureau les 22 et 23 juin 2012 (retardé en raison des élections)
- Plénière du 3 au 8 septembre 2012
- Bureau les 14 et 15 décembre 2012.